



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Dispositif PSPC - Campagne 2022 – Fiche de synthèse Bilan du plan de surveillance de la contamination des produits d'origine animale en provenance des pays tiers**

Instruction technique sectorielle de référence pour la campagne 2022 rappelant le contexte et le cadre de la programmation : DGAL/SDEIGIR/2021-986.

L'objectif du plan de surveillance des produits d'origine animale importés des pays tiers est de vérifier, par sondage, que les envois sont bien conformes à la législation européenne. Les envois proviennent de pays autorisés à exporter vers l'Union européenne (pays autorisés par la Commission européenne) et proviennent d'établissements agréés par l'UE. Ce dispositif vient en complément des audits européens réalisés dans les pays tiers.

Ce plan découle de plusieurs textes réglementaires, dont principalement le règlement (UE) n°2017/625 et ses actes délégués et d'exécution.

Le plan de surveillance est défini en prenant en compte :

- La nature des produits ;
- Les risques liés au produit ;
- La fréquence des contrôles.

Il s'agit d'un plan de surveillance par sondage.

L'ensemble des envois est soumis à un contrôle aléatoire à une fréquence de 3%. Les recherches sont alors définies selon la catégorie du produit (viande, produits de la pêche, ...). En 2020, l'objectif cible de prélèvements a été rehaussé à 5 % concernant les recherches aléatoires de substances interdites sur les denrées alimentaires d'origine animale importées des familles de produits suivantes : poissons d'aquaculture, crustacés d'aquaculture, viandes équine, viandes bovines, viandes de volailles. Les envois ne sont pas consignés sous douane par les services de contrôle du poste de contrôle frontalier en attente du résultat d'analyse.

Les contaminants à rechercher sont fixés selon deux critères principaux, pour chaque catégorie de produits :

- évaluation des risques nationale (effectuée par les bureaux techniques de la DGAL) ;
- alertes RASFF émises via le système IMSOC (TRACES NT).

Afin d'assurer le caractère aléatoire du choix des envois à prélever, des grilles de tirage au sort sont éditées par chaque poste de contrôle frontalier (PCF) vétérinaire.

Pour les PCF de la façade Manche-Mer du Nord, mis en place ou renforcés suite au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne (PCF Brexit), le plan de surveillance a été déployé de manière progressive selon trois phases, présentées par l'instruction technique DGAL/SDEIGIR/2022-553.

## BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2022

115 483 envois éligibles aux prélèvements (donc hors envois en transit, transbordement, les réimportations et les envois d'Irlande et Irlande du Nord) ont été importés via des PCF vétérinaires français en 2022, dont 33 710 contrôlés hors PCF Brexit. Sur ces 33 710 envois, 941 ont fait l'objet d'un prélèvement pour analyse de laboratoire, soit 2,8 % des envois.

Pour les PCF Brexit pour lesquels le plan de surveillance a été mis en œuvre progressivement à partir de septembre 2022, ce sont 88 envois qui ont été prélevés.

Sur l'ensemble des envois prélevés, 4071 analyses ont été réalisées, soit une moyenne de 4 analyses par envoi. 5 prélèvements réalisés n'ont pas été pris en compte dans ce bilan en raison du manque d'informations sur les analyses réalisées et résultats obtenus.

Les tableaux 1, 2 et 3 indiquent les contaminants recherchés en fonction des matrices prélevées, en 2022.

Tableau 1: Réalisation du plan de surveillance 2022 sur les produits de la pêche

Famille de contaminants	Analytes recherchés	Nombre d'analyses par matrice				Total
		Poissons	Crustacés	Mollusques	Farines de poissons	
Substances ayant un effet anabolisant et substances interdites	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques		48			48
	Béta-agonistes		39			39
	Chloramphénicol	2	11			13
	Nitrofuranes	150	131			281
Médicaments vétérinaires et contaminants chimiques	Antibiotiques	144	12			156
	Pesticides organochlorés, organophosphorés, bromopropylate	1				1
	Colorants	155	119			274
Polluants organiques persistants et autres contaminants	Dioxines / PCBs	627	97	3		727
	HAP	10				10
Eléments traces métalliques	Cadmium (Cd)	360	162	51		573
	Plomb (Pb)	359	162	51		572
	Mercure (Hg)	359	163	53		575
	Etain inorganique (Sn)	23	5			28
Contaminants microbiologiques	Entérobactéries				1	1
	Histamine	71				71
	<i>Listeria monocytogenes</i>	3		1		4
	Phycotoxines			63		63
	<i>Salmonella spp.</i>	2	4		1	7
	<i>Vibrio spp.</i>		44	1		45
Autres	Sulfites		58			58
<b>Total</b>		<b>2266</b>	<b>1055</b>	<b>223</b>	<b>2</b>	<b>3546</b>

Tableau 2: Réalisation du plan de surveillance 2022 sur les produits carnés

Famille de contaminants	Analytes recherchés	Nombre d'analyses par matrice					Total
		Viande bovine	Viande équine	Viande ovine	Viande de volaille	Boyaux	
Substances ayant un effet anabolisant et substances interdites	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	30	4	5	2		41
	Béta-agonistes	34	4	5	24		67
	Chloramphénicol	42			51	6	99
	Nitrofuranes	1			52	6	59
	Nitroimidazoles	1					1
Médicaments vétérinaires et contaminants chimiques	Antibiotiques	41	5	5	1		52
	Sulfamides/Sulfonamides			1			1
	Anticoccidiens				30		30
	Anti-inflammatoires non-stéroïdiens (AINS)		5				5
Éléments traces métalliques	Cadmium (Cd)	13	5				18
	Plomb (Pb)	14	5				19
	Mercuré (Hg)	1					1
Contaminants microbiologiques	<i>Listeria monocytogenes</i>				6		6
	<i>Salmonella spp.</i>				11		11
Autres	Stérilité (conserves)	1					1
	Antibiorésistance				36		36
<b>Total</b>		<b>178</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>213</b>	<b>12</b>	<b>447</b>

Tableau 3: Réalisation du plan de surveillance 2022, autres matrices

Famille de contaminants	Analytes recherchés	Nombre d'analyses par matrice				Total
		Lait et produits laitiers	Miel	Cuisses de grenouille	Autres (dont produits composés)	
Substances ayant un effet anabolisant et substances interdites	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques		/	/	1	1
	Béta-agonistes		/	/	1	1
	Chloramphénicol	1	4	8	1	14
	Nitrofuranes		/	8	1	9
Médicaments vétérinaires et contaminants chimiques	Antibiotiques		4	/	1	5
	Pesticides organochlorés, organophosphorés, bromopropylate		2	/		2
	Colorants		/	/	1	1
Éléments traces métalliques	Cadmium (Cd)				1	1
	Plomb (Pb)	2	2		1	5
	Mercuré (Hg)				1	1
Contaminants microbiologiques	<i>Listeria monocytogenes</i>	2	/	/	1	3
	<i>Salmonella spp.</i>		/	/	26	26
	<i>Vibrio spp.</i>		/	/	1	1
<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>37</b>	<b>70</b>

L'instruction technique DGAL/SDEIGIR/2021-986 prévoit également des prélèvements sur les viandes caprines, porcines ainsi que sur les œufs et ovoproduits, la gélatine, le collagène, et les huiles de poisson. En 2022, le nombre d'envois pour chacune de ces catégories ayant été très faible, aucun prélèvement n'a été réalisé.

## RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022

Le tableau 4 décrit le nombre d'analyses réalisées par catégorie de produits, ainsi que le nombre d'analyses non-conformes.

**Tableau 4: Non-conformités par catégorie de produits, plan de surveillance 2022**

Catégorie de produits	Nombre d'envois prélevés	Nombre d'analyses	Nombre de non-conformités
Poissons et produits à base de poissons	541	2266	4
Crustacés	265	1055	13
Mollusques	55	223	1
Farine de poissons	1	2	0
Viandes bovines	45	178	1
Viandes équinnes	5	28	0
Viandes ovines	6	16	0
Viandes de volailles	64	213	2
Boyaux	6	12	0
Lait et produits laitiers	5	5	0
Miel	4	12	0
Cuisses de grenouille	4	16	0
Autres (produits composés)	28	37	0
<b>Total</b>	<b>1029</b>	<b>4071</b>	<b>21</b>

En 2022, sur 1029 lots prélevés réalisés, 21 non-conformités ont été relevées. Le taux de résultats non-conformes des envois présentés en PCF vétérinaire et soumis à test de laboratoire est donc de 2,04 [1,34-3,10].

Les non conformités mises en évidence sont présentées dans le tableau 5.

**Tableau 5: Non-conformités détectées dans le cadre du plan de surveillance 2022.**

Produit prélevé		Origine	Contaminant détecté	Valeur
Poudre de crevettes	<i>Pandalus borealis</i>	Maroc	Cadmium	1,04 mg/kg
Mérou lancéolé	<i>Epinephelus lanceolatus</i>	Kenya	Mercure	0,85 +/-0,13 mg/kg
Moules	<i>Mytilus chilensis</i>	Chili	Cadmium	1,15 mg/kg
Filet d'espadon	<i>Xiphias gladius</i>	Seychelles	Mercure	1,4 mg/kg
Poissons chats entiers	<i>Clarias macrocephalus</i>	Viêt Nam	Vert malachite leucobase	3,46 µg/kg
Poissons tête de serpent	<i>Channa spp.</i>	Thaïlande	Vert malachite leucobase	32,8 µg/kg
Viande fraîche de poulet	<i>Gallus gallus</i>	Royaume-Uni	Chloramphenicol	0,7 µg/kg
Onglet et hampe bovine	<i>Bos taurus</i>	Royaume-Uni	Chloramphenicol	0,07 µg/kg
Viande fraîche de poulet	<i>Gallus gallus</i>	Royaume-Uni	Salinomycine (anticoccidien)	27,7 µg/kg
Queues de crevettes crues surgelées (élevage)	<i>Penaeus (Litopenaeus) vannamei</i>	Inde	<i>Vibrio parahaemolyticus</i>	TDH non détecté, TRH détecté
Crevettes crues (élevage)	<i>Penaeus (Litopenaeus) vannamei</i>	Equateur	<i>Vibrio vulnificus</i>	5 lots avec détection
Crevettes entières crues congelées (élevage)	<i>Penaeus (Litopenaeus) vannamei</i>	Inde	<i>Vibrio vulnificus</i>	Détection
Gambas entières crues (élevage)	<i>Penaeus monodon</i>	Viêt Nam	<i>Vibrio vulnificus</i>	Détection
Crevettes entières crues congelées (élevage)	<i>Penaeus (Litopenaeus) vannamei</i>	Venezuela	<i>Vibrio vulnificus</i>	4 lots avec détection

Tous les envois non-conformes ont fait l'objet de déclenchement d'une procédure de rappel-destruction et d'une notification au réseau d'alerte rapide européen (RASFF).

Par ailleurs, la détection d'une non-conformité entraîne la mise en place d'un contrôle officiel renforcé sur l'établissement d'origine, à tous les postes de contrôles frontaliers européens : tout envoi provenant de cet établissement fait l'objet d'un prélèvement avec mise sous consigne de l'envoi, pour recherche du contaminant initialement détecté. L'envoi n'est libéré que si le résultat d'analyse est satisfaisant. Ce dispositif est appliqué **au niveau européen**. Le contrôle renforcé n'est levé qu'après 10 résultats conformes consécutifs et un volume représentatif des envois importés.

## CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Le taux de résultats non conformes des envois présentés en PCF vétérinaire et soumis à tests de laboratoire reste très faible d'une année sur l'autre. Le nombre de non-conformités est plus élevé sur les produits de la pêche ; il s'agit des produits les plus importés.

Le plan de surveillance des produits d'origine animale importés a été progressivement mis en œuvre à partir de septembre 2022 dans les postes de contrôles frontaliers mis en place ou renforcés suite

au retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne conformément à l'instruction technique. Le nombre d'envois et d'analyse sera donc fortement augmenté pour 2023.

Année	Envois prélevés	Analyses	Envois non conformes	% de Envois non conformes (intervalle de confiance à 95%)
2011	1193	2949	21	1,76 [1,12-2,63]
2012	1148	3805	14	1,22 [0,70-1,99]
2013	1442	5456	8	0,55 [0,28-1,09]
2014	1391	5429	5	0,36 [0,15-0,84]
2015	1127	4994	6	0,53 [0,24-1,16]
2016	1127	5234	12	1,06 [0,61-1,85]
2017	1306	6255	21	1,61 [1,05-2,45]
2018	985	4279	7	0,71 [0,34-1,46]
2019	1316	5840	8	0,61 [0,31-1,19]
2020	487	2595	4	0,82 [0,32-2,09]
2021	855	4461	6	0,70 [0,14-1,26]
<b>2022</b>	<b>1029</b>	<b>4071</b>	<b>21</b>	<b>2,04 [1,34-3,10]</b>